

**DEPARTEMENT DES PYRENEES – ORIENTALES.**

**COMMUNE DE FONT – ROMEU – ODEILLO – VIA.**

**CONSEIL MUNICIPAL.**

**SEANCE DU MARDI 29 JUILLET 2014 A 18 H 00.**

**COMPTE – RENDU.**

L'an deux mille QUATORZE,

Le VINGT NEUF JUILLET à DIX HUIT HEURES.

Le Conseil Municipal de la Commune de FONT-ROMEU-ODEILLO-VIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire Salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean - louis DEMELIN, Maire.

Date de la convocation : 24 JUILLET 2014.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de membres présents : 12

Ayant pris part aux délibérations : 16

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Jean – Louis DEMELIN, Maire; Mesdames et Messieurs Michel SARRAN, Jean – Luc CARRERE, Marie – Jeanne RIVOT, Adjoints, Mesdames et Messieurs Annick BAUDCHON, Turenne CHAUSSE, Jean – Louis SARDA, Natalie LUQUIENS, Yvette IGLESIS, Martine PIERA, Michel RIFF, Serge PONS, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mesdames Katell MATET, Nicole LESAVRE, Messieurs, Jean – Claude CO, Jean – Michel LATUTE.

Absents : Madame Carole BRETON, Messieurs Bruno ROBERT et Pascal TISSANDIER

Avaient procuration : Monsieur le Maire de Madame MATET, Madame RIVOT de Madame LESAVRE, Monsieur CARRERE de Monsieur CO et Monsieur RIFF de Monsieur Jean – Michel LATUTE.

Madame BAUDCHON a été désignée secrétaire de séance.

Le compte – rendu de la dernière séance est adopté.

L'ordre du jour de la séance est adopté :

**2014 - 107 - Vote des subventions aux associations de la Commune.**

**2014 - 108 - Vote des tarifs de l'Espace Sportif Colette – Besson pour la saison 2014 – 2015.**

**2014 - 109 - Décision Modificative n° 1 au Budget Annexe du Service de l'Eau.**

**2014 - 110 - Acquisition de la voirie de la Résidence du Cambre d'Aze auprès de l'Office Public de l'habitat des P.O. en vue de son classement dans le Domaine Public Communal.**

**2014 - 111 - Acquisition de la voirie de la Résidence « Pi Nègre » auprès de l'Office Public de l'habitat des P.O. en vue de son classement dans le Domaine Public Communal.**

**2014 - 112 - Acquisition de la voirie de la Résidence « Les Canalettes » auprès de l'Office Public de l'habitat des P.O. en vue de son classement dans le Domaine Public Communal.**

**2014 - 113 - Acquisition de la voirie de la Résidence « Soula de la Calme » auprès de l'Office Public de l'habitat des P.O. en vue de son classement dans le Domaine Public Communal.**

---

**2014 - 107 - Vote des subventions aux associations de la Commune.**

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur le Maire sur les propositions de subventions suivantes aux associations de la Commune ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE D'OCTROYER** les subventions suivantes :

**A – Associations sportives :**

| Associations         | Acomptes déjà votés et versés 2014 | VOTES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR 2014 | Soldes à verser 2014 |
|----------------------|------------------------------------|--------------------------------------|----------------------|
| Centre équestre      | 10 000                             | <b>10 000</b>                        | 0                    |
| Cercle des nageurs   | 3 000                              | <b>6 500</b>                         | 3 500                |
| Club de glace        | 1 500                              | <b>3 000</b>                         | 1 500                |
| Football Cerd FR Cap | 2 500                              | <b>4 500</b>                         | 2 000                |
| FR Badminton         | 700                                | <b>1 250</b>                         | 550                  |
| FR Judo              | 2 500                              | <b>3 200</b>                         | 700                  |
| FR Lutte             | 300                                | <b>1 500</b>                         | 1 200                |
| FR Volley            | 700                                | <b>1 100</b>                         | 400                  |
| Golf Association     | 0                                  | <b>1 000</b>                         | 1 000                |
| Gym Volontaire       | 500                                | <b>900</b>                           | 400                  |
| Hockey Club FR       | 10 000                             | <b>15 000</b>                        | 5 000                |
| Nordic 66            | 4 000                              | <b>8 000</b>                         | 4 000                |
| Pentathlon FR        | 2 000                              | <b>4 500</b>                         | 2 500                |
| Rugby                | 2 000                              | <b>4 500</b>                         | 2 500                |

|                    |               |                |               |
|--------------------|---------------|----------------|---------------|
| Ski FR Pyr Cat (1) | 20 000        | <b>40 000</b>  | 20 000        |
| Tennis Club FR     | 1 700         | <b>3 000</b>   | 1 300         |
| VTT Pyr Cat        | 600           | <b>600</b>     | 0             |
| OMS                | 10 000        | <b>10 000</b>  | 0             |
| FRASU              | 250           | <b>250</b>     | 0             |
| TAIDO              | 200           | <b>200</b>     | 0             |
| CCIO               | 0             | <b>250</b>     | 250           |
|                    | <b>72 450</b> | <b>119 250</b> | <b>46 800</b> |

**(1) Concernant le Ski Club FONT – ROMEU PYRENEES - CATALANES, l'attribution est accordée sous réserve de la signature d'une convention d'objectif.**

**B – Associations culturelles :**

| ASSOCIATIONS CULTURELLES          | VOTES DU CONSEIL MUNICIPAL 2014 |
|-----------------------------------|---------------------------------|
| CINE CLUB                         | 2 250                           |
| EMERGENCE                         | 450                             |
| GROUPE PHOTO PYRENEES - CATALANES | 450                             |
| THEATRE                           | 450                             |
| MUSEE SANS MURS                   | 4 500                           |
| PERQUE NO ASSOCIATION             | 1 500                           |
| FONT - ROMEU SOLIDARITE           | 900                             |
| PERCU-BIDONS                      | 1 350                           |
| ÉNERGIE SOLAIRE ET DEV. DURABLE   | 0                               |
| DES POTS ET DES PENTES            | 0                               |
| ASSO SPIRITUALITE EN PYRENEES     | 0                               |
| <b>TOTAL</b>                      | <b>11 850</b>                   |

**C- Autres associations :**

| AUTRES ASSOCIATIONS     | VOTES DU CONSEIL MUNICIPAL 2014 |
|-------------------------|---------------------------------|
| FONT -ROMEU RALLYE TEAM | 5 400                           |
| ACCA (CHASSE)           | 1 215                           |
| APPAC                   | 200                             |

|  |              |
|--|--------------|
| CLUB DES AINES AMITIE SOULANE            | 450          |
| CERDAGNE AUTOMOBILE                      | 0            |
| FNACA                                    | 180          |
| AMICALE DES SAPEURS POMPIERS             | 720          |
| ASSOCIATION LOCALE IRRIGANTE<br>ARROSANT | 210          |
| PECHE                                    | 1 215        |
| <b>TOTAL</b>                             | <b>9 590</b> |

**2014 - 108 - Vote des tarifs de l'Espace Sportif Colette – Besson pour la saison 2014 – 2015.**

Monsieur le Maire donne lecture des propositions de tarifs de l'Espace Colette – Besson pour la saison 2014 – 2015 que la Commission constituée à cet effet a arrêté.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par quinze (15) voix pour et trois (3) abstentions :

- 1 - **ADOPTE** les nouveaux tarifs pour la saison 2014 - 2015 pour l'ESCB tels qu'ils figurent en annexe de la présente
- 2 - **DIT** qu'ils seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014 à l'exception des tarifs concernant la participation aux frais de chauffage qui entreront en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**2014 - 109 - Décision Modificative n° 1 au Budget Annexe du Service de l'Eau.**

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du projet de décision modificative n° 1 au Budget Annexe du Service de l'Eau pour 2014 à l'effet de prendre en compte les reports d'investissement 2013 dont l'inscription avait été omise.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ADOPTE** la décision modificative n° 1 au Budget Annexe du Service de l'Eau qu'elle est annexée à la présente.

**2014 - 110 – Acquisition de la voirie de la Résidence du Cambre d'Aze auprès de l'Office Public de l'habitat des P.O. en vue de son classement dans le Domaine Public Communal.**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'Office Public de l'Habitat des Pyrénées Orientales, par l'intermédiaire de sa Directrice Générale, Madame Monique PRAMAYON, a demandé par courrier en date du 31 janvier 2014 la prise en charge par la Commune de la voie d'accès à la Résidence Cambre d'Aze.

Monsieur le Maire indique que cette voie qui répond aux différents critères de conformité ne présente pas de caractéristiques contraires à son classement dans la voirie communale et qu'en vue de permettre ce classement, il est toutefois nécessaire d'en faire l'acquisition auprès de l'OPH à l'euro symbolique.

Monsieur le Maire précise que l'acquisition porterait sur la parcelle constituant cette voie, à savoir parcelle BC 235, d'une contenance de 9a et 81ca.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1 - **DECIDE** Du principe de cette acquisition dans les conditions sus - indiquées en vue de l'intégration de cette voirie dans le Domaine Public Commune

2 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique à intervenir entre la commune et l'OPH afin d'entériner cette acquisition, acte dont les frais et émoluments seront à la charge de la Commune.

**2014 - 111 - Acquisition de la voirie de la Résidence « Soula de la Calme » auprès de l'Office Public de l'habitat des P.O. en vue de son classement dans le Domaine Public Communal.**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'office Public de l'Habitat des Pyrénées Orientales, par l'intermédiaire de sa Directrice Générale, Madame Monique PRAMAYON, a demandé par courrier en date du 31 janvier 2014, la prise en charge par la Commune de la voie d'accès à la Résidence Soula de la Calme.

Monsieur le Maire indique que cette voie qui répond aux différents critères de conformité ne présente pas de caractéristiques contraires à son classement dans la voirie communale et qu'en vue de permettre ce classement, il est toutefois nécessaire d'en faire l'acquisition auprès de l'OPH à l'euro symbolique.

Monsieur le Maire précise que l'acquisition porterait sur la parcelle la constituant, à savoir parcelle AH 112, d'une contenance de 7a et 88ca.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1 - **DECIDE** Du principe de cette acquisition dans les conditions sus - indiquées en vue de l'intégration de cette voirie dans le Domaine Public Commune

2 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique à intervenir entre la commune et l'OPH afin d'entériner cette acquisition, acte dont les frais et émoluments seront à la charge de la Commune.

**2014 - 112 - Acquisition de la voirie de la Résidence « Pi Nègre » auprès de l'Office Public de l'habitat des P.O. en vue de son classement dans le Domaine Public Communal.**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'office Public de l'Habitat des Pyrénées Orientales, par l'intermédiaire de sa Directrice Générale, Madame Monique PRAMAYON, a demandé par courrier en date du 31 janvier 2014, la prise en charge par la Commune de la voie d'accès à la Résidence « Pi Nègre ».

Monsieur le Maire indique que cette voie qui répond aux différents critères de conformité ne présente pas de caractéristiques contraires à son classement dans la voirie

communale et qu'en vue de permettre ce classement, il est toutefois nécessaire d'en faire l'acquisition auprès de l'OPH à l'euro symbolique.

Monsieur le Maire précise que l'acquisition porterait sur la parcelle AI 132, d'une contenance de 9a et 23ca.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1 - **DECIDE** Du principe de cette acquisition dans les conditions sus - indiquées en vue de l'intégration de cette voirie dans le Domaine Public Commune

2 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique à intervenir entre la commune et l'OPH afin d'entériner cette acquisition, acte dont les frais et émoluments seront à la charge de la Commune.

**2014 - 113 - Acquisition de la voirie de la Résidence « Les Canalettes » auprès de l'Office Public de l'habitat des P.O. en vue de son classement dans le Domaine Public Communal.**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'Office Public de l'Habitat des Pyrénées Orientales, par l'intermédiaire de sa Directrice Générale, Madame Monique PRAMAYON, a demandé par courrier en date du 3 avril 2014, la prise en charge par la Commune de la voie d'accès à la Résidence « Les Canalettes ».

Monsieur le Maire indique que cette voie qui répond aux différents critères de conformité ne présente pas de caractéristiques contraires à son classement dans la voirie communale et qu'en vue de permettre ce classement, il est toutefois nécessaire d'en faire l'acquisition auprès de l'OPH à l'euro symbolique.

Monsieur le Maire précise que l'acquisition porterait sur la parcelle constituant cette voie, à savoir parcelle AL 252, d'une contenance de 8a et 78ca (voir plan en annexe 4 des présents rapports).

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1 - **DECIDE** Du principe de cette acquisition dans les conditions sus - indiquées en vue de l'intégration de cette voirie dans le Domaine Public Commune

2 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique à intervenir entre la commune et l'OPH afin d'entériner cette acquisition, acte dont les frais et émoluments seront à la charge de la Commune.